

SOMMAIRE (Suite)

Décret du 25 décembre 1975 portant nomination d'un sous-directeur, p. 4.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENERGIE

Décret du 25 décembre 1975 portant nomination du directeur général de l'institut national des hydrocarbures et de la chimie (I.N.H.C.), p. 4.

MINISTERE DES FINANCES

Décret n° 75-174 du 30 décembre 1975 portant virement de crédit au budget du ministère de l'intérieur, p. 4.

Décret n° 75-175 du 30 décembre 1975 portant virement de crédit au budget du ministère de l'intérieur, p. 5.

Décret n° 75-176 du 30 décembre 1975 portant virement de

crédit au sein du budget du ministère de la jeunesse et des sports, p. 6.

MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Décret du 25 décembre 1975 portant nomination d'un sous-directeur, p. 6.

SECRETARIAT D'ETAT A L'HYDRAULIQUE

Décret du 25 décembre 1975 portant nomination du directeur général de la société nationale de recherche d'eau et d'aménagement hydraulique, p. 6.

Décret du 25 décembre 1975 portant nomination du directeur général de l'office national du matériel hydraulique, p. 6.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Marchés. — Appels d'offres, p. 6.

LOIS ET ORDONNANCES

Ordonnance n° 75-88 du 30 décembre 1975 portant élévation du plafond d'émission de la pièce de monnaie métallique de 1 DA, type « révolution agraire ».

AU NOM DU PEUPLE,

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la loi n° 64-111 du 10 avril 1964 instituant l'unité monétaire nationale ;

Vu l'ordonnance n° 65-179 du 29 juin 1965 relative à la création, à l'émission et à la mise en circulation de nouvelles monnaies métalliques ;

Vu les ordonnances n° 65-182 du 10 juillet 1965 et 70-53 du 18 djoumada I 1390 correspondant au 21 juillet 1970 portant constitution du Gouvernement ;

Vu l'ordonnance n° 72-25 du 7 juin 1972 portant émission de trois nouvelles pièces de monnaie métalliques ;

Vu l'ordonnance n° 74-14 du 30 janvier 1974 portant élévation des plafonds d'émission des nouvelles pièces métalliques de 5 centimes, 20 centimes et 1 dinar, émises en 1970, 1971 et 1972 ;

Vu l'article 56 des statuts de la banque centrale d'Algérie, figurant en annexe de la loi n° 62-144 du 12 décembre 1962 portant création et fixant les statuts de la banque centrale d'Algérie ;

Ordonne :

Article 1^{er}. — Le plafond d'émission de la pièce de 1 dinar, type « révolution agraire », fixé à vingt-cinq millions de dinars (25.000.000 DA) par l'ordonnance n° 74-14 du 30 janvier 1974 susvisée, est porté à soixante-quinze millions de dinars (75.000.000 DA).

Art. 2. — La présente ordonnance sera publiée au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 30 décembre 1975.

Houari BOUMEDIENE

DECRETS, ARRETES, DECISIONS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décrets du 25 décembre 1975 mettant fin aux fonctions de directeurs aux conseils exécutifs de wilayas.

Par décret du 25 décembre 1975, il est mis fin aux fonctions de directeur de l'éducation, de la culture et de la formation au conseil exécutif de la wilaya de Saïda, exercées par M. Naïmi Si Kaddour, appelé à d'autres fonctions.

Par décret du 25 décembre 1975, il est mis fin aux fonctions de directeur de l'éducation au conseil exécutif de la wilaya de Annaba, exercées par M. Belmehei Bekada, appelé à d'autres fonctions.

Par décret du 25 décembre 1975, il est mis fin aux fonctions de directeur de l'éducation, de la culture et de la formation au conseil exécutif de la wilaya de Mostaganem, exercées par M. Abdelkader Boualga, appelé à d'autres fonctions.

Décrets du 25 décembre 1975 portant nomination de directeurs aux conseils exécutifs de wilayas.

Par décret du 25 décembre 1975, M. Mohamed Seghir Benchikh est nommé en qualité de directeur de l'éducation, de la culture et de la jeunesse au conseil exécutif de la wilaya de Laghouat.

Par décret du 25 décembre 1975, M. Naceur Haouari est nommé en qualité de directeur de l'éducation, de la culture et de la jeunesse au conseil exécutif de la wilaya de Béchar.

Par décret du 25 décembre 1975, M. Belmehei Bekada est nommé en qualité de directeur de l'éducation, de la culture et de la jeunesse au conseil exécutif de la wilaya de Saïda.

Par décret du 25 décembre 1975, M. Naïmi Si Kaddour est nommé en qualité de directeur de l'éducation, de la culture et de la jeunesse au conseil exécutif de la wilaya de Sidi Bel Abbès.